



FLOREAL

Forêt Privée de LORRAINE Et ALSACE

Mars 2011 - N° 84

PARUTION TRIMESTRIELLE

Photo : Marie-Françoise Grillot - CRPF

Propriétaires forestiers, pensez un peu à vous ! Votez !

Edito

SOMMAIRE

Edito :

Propriétaires forestiers, pensez un peu à vous ! Votez !p 1

Actualités : Attendez-vous à savoir !
Les dernières nouvelles de demain .p 2-3

Economie : La tension monte...
Tendances du cours des bois.....p 4

Homme des bois : Jacques Schmittbuhl
Accompagner la forêt, un autre
dévouement.....p 5

Technique : Protections contre les cervidés
Faire et défaire, c'est toujours
travaillerp 6-7

Autour de nous : L'Observatoire du Donon
Résultats sur 12 ansp 8

Parole à : François Godinot
Que faisons-nous de notre bois ?.....p 9

Arbre au vert : Basses Vosges
L'ensablement des rivièresp 10

Au coin du bois : "Rencontrons-nous"
Bilan des journées 2010p 11

De feuilles en aiguilles :
Nos brèves.....p 12

Supplément :
Voyage d'automne du CRPF

Comme vous le savez peut-être, 2011 est l'année du renouvellement des Conseils de centre des Centres Régionaux de la Propriété Forestière.

Des élections vont donc avoir lieu, sous deux formes différentes. D'une part, des collèges départementaux, composés par les propriétaires possédant plus de 4 ha de bois, en un ou plusieurs tenants, seront appelés à élire leurs représentants (un binôme titulaire-suppléant) pour chacun des 6 départements de Lorraine et d'Alsace. D'autre part, vos organisations professionnelles (syndicats) éliront un binôme titulaire-suppléant au titre du collège régional. Enfin un dernier binôme sera désigné, dans les Vosges, par le collège départemental pour représenter les petits propriétaires disposant d'un document de gestion durable (Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles -ou C.B.P.S.-, Règlement Type de Gestion -ou R.T.G.-).

Vous avez un rôle important à jouer. Comme vous pouvez le constater, 7 conseillers du C.R.P.F. de Lorraine-Alsace sur 8 vont être élus par les propriétaires forestiers des différents départements, autrement dit **par vous**. Votre mobilisation est, par conséquent, indispensable. C'est d'elle, en effet, que vont venir la représentativité et la légitimité de celles ou ceux qui, pendant 6 ans, vont vous représenter aux Conseils de centre de notre C.R.P.F. ; mais, surtout, dans les différentes commissions (environnement, chasse, aménagement rural,...) et auprès des différentes instances (Etat, Collectivités, P.N.R.,...) de notre inter-région.

Comment les choses vont-elles se dérouler ? Les candidats, au titre des collèges départementaux, ont jusqu'au 9 mai 2011, dernier délai, pour se déclarer auprès de la Préfecture de Région. Les élections proprement dites auront lieu le 7 juin. Le dépouillement se fera dans chacune des 6 préfectures. Dans l'intervalle, vous recevrez, par voie postale, directement **chez vous**, les instruments nécessaires au vote, sur la base des listes électorales établies pour chaque commune. Parmi ceux-ci, une enveloppe T vous sera fournie, afin de vous permettre de renvoyer votre bulletin avant le 7 Juin. **Vous n'avez donc pas à vous déplacer, ni à fournir d'enveloppe timbrée.**

Montrez-nous votre soutien ! Lors des élections précédentes, vous aviez été plus de 50 % pour notre inter-région à répondre à l'appel de nos élections, un score exceptionnellement élevé pour des élections professionnelles. Nous comptons une nouvelle fois sur vous. Il en va de la crédibilité de vos futurs représentants qui, compte tenu des nombreux dossiers en cours, vont avoir fort à faire. Par la multiplication de vos soutiens individuels, à travers vos actions de vote, vous montrerez également tout l'intérêt que vous portez à votre C.R.P.F. qui oeuvre, depuis plus de 40 ans, pour le progrès et le développement de la Forêt Privée.

Merci d'avance !

Jean-Michel Hénon
Directeur CRPF



Actualités

Attendez-vous à savoir (les dernières nouvelles de demain)

Un certain nombre de textes sont en préparation, textes qui seront importants pour les propriétaires forestiers. Par ailleurs, notes ou rapports plus ou moins officiels continuent de pleuvoir sur la filière forêt-bois. Il s'agit de lui trouver un remède, car elle paraît de moins en moins concurrentielle dans le contexte international. Et le propriétaire forestier privé y est souvent pointé du doigt comme ne mobilisant pas suffisamment ses bois. En voici quelques points forts.

Le plan simple de gestion : beaucoup plus de propriétaires concernés

Aujourd'hui, les propriétaires forestiers ont l'obligation de présenter un plan simple de gestion à l'agrément du Conseil d'Administration du C.R.P.F. lorsque leur propriété fait plus de 25 ha d'un seul tenant. La Loi de Modernisation Agricole de juillet 2010 étend désormais cette obligation à tous les propriétaires, qu'ils soient de plus de 25 ha d'un seul tenant, ou non. La parution du décret précisant les modalités d'application de ce nouveau texte est, semble-t-il, imminente. Dans les milieux autorisés, il se dit que seront concernés tous les propriétaires possédant 25 ha sur une commune ou des communes limitrophes, avec la possibilité d'en exclure les parcelles ou groupes de parcelles de moins de 4 ha d'un seul tenant. Bref ! Cela semble compliqué, mais revenons à l'essentiel : avant d'être un document obligatoire, le plan simple de gestion est surtout très utile aux propriétaires se préoccupant d'une gestion suivie, et soucieux de la transmission de leur patrimoine.

La fiscalité forestière en question

Une très récente note de la Direction Générale du Trésor propose des pistes de refonte de la politique forestière. Cette note a fait grand bruit, car elle évoque la possibilité de l'intervention du secteur privé dans les forêts communales. Sa seconde partie, beaucoup moins médiatisée, traite de la fiscalité forestière : actuellement, celle-ci n'inciterait pas suffisamment à une gestion active des massifs forestiers. En particulier, le recouvrement de l'impôt foncier de toutes les petites parcelles permettrait de créer une dynamique (on rappelle qu'en dessous de 12€, l'impôt foncier n'est pas recouvré) : ce sujet est un peu urticant mais sans le "rappel de la feuille bleue", beaucoup de petits propriétaires oublient l'existence de leurs petits bois. Insistons sur ce point, il ne s'agit, pour l'instant, que d'une note.



Droit de préférence : précision et recalage en préparation

Le droit de préférence récemment instauré "fait causer dans les chaumières". La règle du jeu est simple sur le papier : si l'on vend des parcelles ou groupes de parcelles forestières de moins de 4 ha à un tiers non contigu, il faut prévenir les voisins immédiats qui ont alors la capacité d'acheter au même prix. Ce droit de préférence, dont on voit bien les conséquences en termes de complexité, est d'abord fait pour ne pas être utilisé. Vendez à un voisin et le droit de préférence n'existe plus ! Il n'empêche qu'un certain nombre de précisions sont nécessaires pour que ce texte ne donne pas lieu à interprétation. Un exemple parmi d'autres : lorsque l'on vend un ensemble de parcelles non jointives pour un prix global, un propriétaire voisin de l'une d'entre elles peut-il acheter l'ensemble du lot ? Pour une grande majorité des juristes, la réponse est forcément OUI, car la Loi ne saurait forcer un vendeur à diviser la chose mise en vente. Les textes permettant de lever ces différentes ambiguïtés seraient déjà "dans les tuyaux".

Y a-t-il beaucoup de bois dans les forêts à plan simple de gestion ? (la suite avant la suite)

En France, toutes les études montrent que l'on ne récolterait que 60 % de l'accroissement biologique. La politique actuelle de l'Etat vise donc à inciter à l'augmentation de la récolte, et il s'agit de mieux cerner quels types de forêts sont concernés (les résineux, les feuillus, les forêts publiques, les forêts privées, les grandes forêts, les petites ?), afin de définir les moyens d'actions éventuelles.

C'est dans ce cadre qu'un certain nombre d'entre vous ont reçu une lettre de notre part demandant l'autorisation de prendre quelques mesures de diamètres d'arbres dans leur propriété. Répétons-le, ces données très succinctes ne sont exploitables qu'après traitement statistique de l'ensemble des mesures relevées, mais elles ne peuvent en aucun cas permettre d'appréhender les volumes de bois de telle ou telle propriété. Il n'y a donc aucun caractère intrusif. Voilà où nous en sommes :

Pour le Sapin et l'Epicéa, le travail est terminé

Les peuplements de plaine ont, pour la moitié d'entre eux, été exploités à la suite de la tempête et des dégâts de scolytes.

Avec 22.000 ha, le gisement principal est évidemment dans le Massif Vosgien, où l'on observe une légère capitalisation en volume sur une surface de 5.000 ha. Les peuplements concernés sont avant tout des plantations résineuses d'après-guerre en retard d'éclaircies. Selon les hypothèses retenues, le potentiel de récolte supplémentaire dans les PSG est compris entre 40.000 et maximum 75.000 m³. Certes, ce volume peut paraître important, mais il ne représente pas un enjeu majeur.

Le même travail sur les peuplements de Chêne et de Hêtre est en cours

82 forêts en Lorraine et en Alsace ont été tirées au sort. Dans chacune d'entre elles, 20 points de mesures seront effectués sur au maximum 20 ha. Ceci permettra d'appréhender de manière suffisamment précise le matériel sur pied au niveau de l'ensemble de ces 82 forêts, selon les grands types de peuplements et les deux essences principales (Chêne et Hêtre). Résultats en septembre. Merci à tous les propriétaires qui ont accepté de "se prêter au jeu" et bon courage à Mehdi Becuwe, qui effectue ce travail dans le cadre de l'Ecole des Ingénieurs Forestiers de Nancy.

DEFI Forêt : le réglage du rabot fiscal

La Loi de Finances pour 2011 touche les différents DEFI Forêt par "un coup de rabot" consistant en une réduction de 10 % des avantages fiscaux appliqués à l'impôt sur le revenu (on rappellera que le dispositif DEFI est une incitation fiscale liée à l'achat de forêts et/ou à la réalisation de travaux). Un décret d'application devrait apporter des précisions avant le 30 avril 2011, mais il est probable que le taux de déduction consenti passera de 25 à 22 % (-10 % de 25 %, soit 2,5 % arrondis à 3). De même, le plafonnement global des avantages fiscaux possibles est revu à la baisse.

Environnement : les études d'incidences dans les sites Natura 2000

Depuis l'été dernier, les coupes et travaux programmés dans les forêts dotées d'un plan simple de gestion, situées dans un site Natura 2000, doivent faire l'objet d'une évaluation de leurs incidences sur les milieux identifiés comme importants en terme de conservation. Cette étude, dont le contenu est défini par le décret du 9 avril 2010, est à la charge du propriétaire.

Il existe toutefois 2 possibilités pour "échapper" à cette nouveauté : signer un contrat ou une charte Natura 2000 ou, à l'occasion de la révision du PSG, demander son agrément au titre de l'article L11 du code forestier. Ce jargon peut paraître abscons mais, soyez patients, un prochain Floréal consacra une plus large place à ce sujet ; dans l'intervalle, vous pouvez contacter votre conseiller pour plus d'informations.



conomie

Cours des bois : la tension monte

Après la période très déprimée de 2008/2009, les cours se sont régulièrement confortés. Au cours de cet hiver 2010/2011, la tension a été palpable et les niveaux de prix sont le plus souvent en hausse. Deux raisons au moins à cela : certains marchés se confortent, et la neige a bloqué beaucoup de chantiers, les bois bord de route se font rares.

Le propriétaire touché par la rigueur du climat de l'hiver a trouvé une compensation : les prix de ses bois ont monté. Dans les plaines lorraines, la pluie ou la neige a bloqué les exploitations depuis 3 mois, et les scieries ont faim de bois. Mais d'autres raisons moins conjoncturelles existent.

Feuillus Précieux

Les dernières ventes spécialisées en feuillus précieux organisées par l'ONF (Haute-Marne, Nancy,...) le confirment : les feuillus précieux méritent à nouveau leur nom. Le frêne était déjà rentré en grâce depuis quelques mois, c'est désormais le tour des autres (merisier, érable). Mais le regroupement en lots homogènes y est pour quelque chose.

Prix moyens pour les belles qualités : de 70 à 130 €/m³ sur pied.

L'alisier, un peu boudé par les trancheurs ces derniers temps, retrouve (parfois) des prix à 4 chiffres !



Photo : Marie-Françoise Grillot - CRPF

Sapin-Epicéa

Les prix continuent de monter depuis l'automne. La part du bois dans le bâtiment augmente, et cela commence à se voir dans le paysage. Chacun peut constater que les constructions en bois ne sont plus une rareté. Par ailleurs, Allemands et Finlandais ont "réduit la voilure" de leurs capacités de sciages.

Prix moyens pour les bois de 1 m³ : de 50 à 70 €/m³ sur pied.

Chêne

Le chêne a réellement "de la tension" : rareté de l'offre, très forte demande asiatique qui "biaise" la notion de qualité. C'est une situation positive pour le propriétaire, mais dont on pressent bien la fragilité. Toutes les qualités, sauf peut-être le très bas de gamme, sont concernées : tranche, merrain, ou les qualités intermédiaires.

Prix moyens : de 70 à 100 €/m³ sur pied pour des qualités parquet, jusqu'à 150 €/m³ si les lots comportent du bois de merrain.

Hêtre

Il est toujours le mauvais élève de la classe, mais il fait des efforts. Il existe désormais une réelle demande de matière à l'export (Chine, Mahgreb,...) tirant les prix à la hausse. Le secteur est néanmoins très fragile : une "filière hêtre" française reste à reconstruire.

Prix moyens pour des lots de qualité B/C : de 40 à 55 €/m³ sur pied.

Peuplier

La demande existe, surtout s'il s'agit de qualité déroulage. Malheureusement, les débouchés dans le Nord de la France sont devenus marginaux et la destination essentielle est l'Italie.

Prix moyens : de 25 à 35 €/m³ sur pied et jusqu'à 45 € pour les qualités déroulage.

Bois de trituration

Là encore, prix et demandes sont confortés, et de bonnes perspectives existent. A noter, une vraie révolution ! Pour la première fois, certains industriels achètent à leurs fournisseurs les bois certifiés plus chers. Ils ont réellement besoin du label pour écouler leurs produits sur le marché international. Propriétaires forestiers, vous savez ce qu'il vous reste à faire, il faut certifier vos forêts ! (pour tous renseignements, Jérôme Martinez - Association Lorraine de Certification - tél. 03.83.37.78.52.)

Prix moyens autour de 12-15 €/tonne sur pied pour le bois d'industrie feuillu et autour de 10-15 €/stère sur pied pour le bois d'industrie blanc.

Bois-énergie

Les prix du bois-énergie sous forme de plaquettes forestières se confortent petit à petit au fur et à mesure de la hausse des débouchés.

Prix moyens sur pied entre 3 et 7 €/tonne.



Homme des bois

Accompagner la forêt, un autre dévouement...

Après avoir longtemps prodigué des soins à ses patients, Jacques Schmittbuhl soigne aujourd'hui sa forêt. Eclaircies, reboisements, dégagements..., les nombreuses parcelles des 75 ha du groupement forestier familial, situées dans la haute vallée bas-rhinoise de la Bruche, sont très diversifiées et toutes demandent des interventions. Cette mise en valeur sylvicole est l'aboutissement de plusieurs décennies de regroupement foncier par acquisition de petites parcelles, véritable travail de bénédictin. Et c'est avec le soutien de ses enfants que Jacques Schmittbuhl relève le défi.

Qu'est-ce qui vous a poussé à vous intéresser à la forêt ?

Je suis un enfant du pays de Schirmeck, et Schirmeck est une commune forestière au pied du Donon. Un oncle scieur, l'occasion d'acheter un pré de 50 ares à 19 ans -que j'ai repiqué en épicéas durant mes vacances !- ont marqué ma jeunesse. Après mes études de médecine, je reviens dans cette région forestière. Chaque jour, parfois aussi la nuit, les trajets pour me rendre auprès de patients m'amènent à regarder les arbres, croiser la course d'un chevreuil, admirer l'équilibre de la nature, sa pérennité dans la sérénité ; or, s'occuper des autres demande beaucoup de calme et de sérénité. J'ai donc eu envie d'intégrer ce bel édifice, de le faire vivre. Au printemps 1973, je franchis le pas : j'achète 11 hectares, disséminés sur la commune de Colroy-la-Roche. Commence alors un travail de regroupement foncier avec mise en valeur des parcelles acquises, aboutissant en 1999 à la création du groupement forestier familial, puis à la rédaction d'un Plan Simple de Gestion en 2007.

Vous êtes administrateur du groupement de développement Bois et Forêts 67. Qu'est-ce qui vous a motivé pour prendre des responsabilités au sein du groupement ? Quels sont les thèmes qui vous tiennent à cœur ?

Quand nous avons commencé à réfléchir à la valorisation de nos parcelles, la partie sylviculture s'est révélée difficile au départ et les formations mises en place par les différents organismes forestiers en Alsace-Lorraine ont été un réel apport ; raison pour laquelle j'ai pensé qu'il était normal de participer à la vie associative.

En tant qu'administrateur, je suis très attentif à la formation, elle doit être attractive, adaptée aux problèmes de chacun, tout en reposant sur des bases rigoureuses. Ma deuxième préoccupation reste la réduction du morcellement foncier privé. C'est un enjeu majeur, car le développement à venir de la forêt française passe par la création d'unités forestières de gestion pérennes dans le temps.



Photo : Maren Baumeister - CRPF

Vous êtes très actif dans la bourse foncière forestière, dispositif d'amélioration du foncier forestier financé par le Conseil Général du Bas-Rhin et la région Alsace, animé par Bois et Forêts. Que pensez-vous de ce dispositif ? Voyez-vous des améliorations possibles ?

La bourse foncière est une première approche, il faut la développer ; l'informatique est probablement un atout intéressant pour encore mieux faire connaître le dispositif.

Je pense que la réduction du morcellement est un enjeu d'intérêt national et le législateur sera un jour obligé d'intervenir plus vigoureusement. Le droit de préférence va dans ce sens (cf. Floreal n° 82, rubrique "Actualités"). C'est certes une contrainte pour le vendeur, mais un point positif pour le sylviculteur.

Le rétablissement des taxes foncières sur toutes les parcelles avec comme seul motif d'exonération leur mise en valeur, ajouterait une autre pierre à la lutte anti-morcellement. Ceci dit,

n'oublions pas un point essentiel : les unités de gestion doivent pouvoir équilibrer financièrement leur budget. Il s'agit d'une activité économique et non d'un loisir.

L'équilibre économique n'est-il pas mis à mal dans certains secteurs par le déséquilibre faune-flore ? Vous-même êtes propriétaire dans le massif du Donon, au cœur des débats actuels entre forestiers et chasseurs.

Le propriétaire sylviculteur doit garder la main de la plantation à l'exploitation finale. Les plantations sont un bel exemple où la coordination sylviculteur/chasseur doit être maximale sous peine de voir le grillage comme seule et mauvaise solution. L'intéressante étude menée sur le Donon, mettant clairement en cause les cervidés dans les difficultés de renouvellement des essences, doit inspirer une réglementation générale claire que le sylviculteur pourra faire évoluer localement dans sa propriété si le besoin s'en fait sentir.

Vous accueillez volontiers des groupes de propriétaires dans votre forêt pour échanger sur l'amélioration du foncier, la sylviculture. Ces rencontres sont-elles importantes pour vous ?

Oui, ces échanges font la richesse de notre métier de sylviculteur. Les propriétaires forestiers aiment souvent partager leurs expériences et chacun peut venir enrichir le débat.



Technique

Protections contre
"Faire et défaire,
et encore tra

Aujourd'hui, les fortes densités de cervidés nous obligent malheureusement à protéger les plantations, voire les régénérations naturelles, si l'on veut obtenir un peuplement de qualité. Mais si protéger est indispensable, retirer les protections au bon moment l'est tout autant. Si vous avez réalisé des reboisements après le passage de Lothar, il est sans doute l'heure d'aller vérifier s'il faut retirer ces protections dans vos plantations.

Dans nos régions, nous installons des protections pour nous prémunir contre trois types de dégâts principaux, les abrouissements, les frottis, et les écorçages causés par deux types d'animaux : les chevreuils pour des dégâts commis à une hauteur généralement inférieure à 1,20 mètre et le cerf qui peut occasionner des dégâts jusqu'à une hauteur de 1,80 mètre. Mais attention, des conditions particulières sont susceptibles d'accroître ces hauteurs accessibles : ainsi, une couche de neige épaisse, ou une forte pente donnent à l'animal la possibilité de ployer les jeunes plants ou de se dresser sur les membres inférieurs pour saisir des pousses particulièrement attirantes.

Aux grands maux, les grands remèdes

Pour le cerf, compte tenu du coût et de la difficulté de mise en place des protections individuelles, on procède généralement à un engrillagement complet des jeunes plantations ou régénérations. Ces engrillagements nécessitent un entretien fréquent et minutieux pour rester efficaces. En effet, d'autres animaux, comme les sangliers, ont tendance à soulever le bas des grillages, ouvrant ainsi le passage aux chevreuils et aux cerfs. Il est donc indispensable de contrôler fréquemment la bonne étanchéité de l'enclos, car si des cervidés se retrouvent à l'intérieur, le remède devient pire que le mal.

Si la dépose de l'ensemble n'est pas indispensable à la croissance du peuplement, une fois son rôle de protection accompli, on effectuera tout de même un démontage et une évacuation du grillage afin d'éviter de le laisser "pourrir" et faciliter la circulation en forêt.

Dans des peuplements plus âgés, le cerf peut également engendrer des dégâts d'écorçages. Les essences très écorcées sont l'épicéa, le frêne, le châtaignier, l'érable, le charme, le sorbier. D'autres sont fréquemment touchées : le douglas, les pins sylvestres et Weymouth, le peuplier, le hêtre, le tilleul. L'écorçage est autant un dégât lié à l'alimentation, qu'au comportement de l'animal. Il peut prendre deux aspects suivant la période à laquelle il est réalisé : en hiver lorsque l'écorce est bien adhérente, cette consommation se traduira seulement par des empreintes de dents bien visibles. En sève, le cerf, partisan du moindre effort, attrape un petit bout d'écorce, puis tire pour arracher un grand lambeau. Ces dégâts entraînent au minimum une perte de valeur des billes de pied (installation de pourritures). Mais les arbres fragilisés seront également les premiers à casser au moindre coup de vent.

Préserver un peuplement de ce type de dégât est onéreux, on concentrera donc les efforts uniquement sur les tiges d'avenir. Deux techniques sont utilisables : griffer le tronc avec le rabot de Gerstner, ou installer des grillages. L'usage du rabot doit être réalisé avec doigté pour provoquer un écoulement de résine qui rend le résineux non-appétant.



Photo : C. Pocachard - ONF

Quant aux grillages mis en place, ils sont généralement en plastique et doivent être retirés dès que l'écorce adulte apparaît.

Les origines du mâle !

Pour se prémunir des dégâts des chevreuils, l'utilisation de protections individuelles est généralement suffisante, spécialement pour les plantations à faibles densités. Ces protections ont pour objectif d'éviter deux types de dommages : l'abrouissement et le frottis.

Le chevreuil est un gourmet qui choisit minutieusement ses consommations. Il est aussi curieux et aime à goûter les nouveautés. Les essences très abrouties sont le sapin, les chênes, les érables, le frêne et le merisier. D'autres sont moins touchées : les pins, l'épicéa, le douglas, le mélèze, le hêtre, le châtaignier et le noyer. Certaines sont rarement abrouties et leur consommation est un indice de surdensité de gibier : bouleau, aulne et tilleul. Le chevreuil pince délicatement les pousses terminales des plants qu'il affectionne, transformant au fil du temps ceux-ci en bonzaï.

Le frottis est un dégât comportemental causé par le chevreuil mâle. Il a lieu lors de la frayure pendant la repousse des bois. Le chevreuil cherche à éliminer le velours qui recouvre ses nouveaux attributs. Il frotte alors des brins souples

les cervidés : c'est toujours travailler"

d'un diamètre inférieur à 3 cm, créant ainsi un décollement de l'écorce. Plus dommageables encore : les frottis effectués en période de rut. Le chevreuil se défoule sur les jeunes plants afin de libérer son agressivité et marquer son territoire par des signaux olfactifs. Ces frottis génèrent des marques profondes sur les tiges par arrachement de l'écorce sur tout leur pourtour et provoquent souvent la mort des plants. Dans une plantation, les arbres de bordure sont plus fréquemment touchés par ce dernier type de dégât.

Les essences résineuses odorantes (douglas, sapin de Vancouver) sont particulièrement menacées. Viennent ensuite les pins et le mélèze qui sont fréquemment touchés ; l'épicéa et le sapin le sont plus rarement. Les grands plants de feuillus (merisier, chêne rouge, frêne...), souples et peu branchus, sont très sensibles au frottis, en particulier dans les plantations à faible densité en l'absence de recrû. Le hêtre et les autres chênes sont peu touchés.

Les remèdes ne doivent pas devenir pires que le mal.

Pour les feuillus, un grillage plastique fixé à un piquet est la méthode la plus efficace actuellement sur le marché. La seule précaution à prendre lors de la pose de cette protection est de bien recourber le haut de la gaine plastique pour éviter un frottement blessant le plant.



Photo : C. Pocachard - ONF

La pose de ces protections nécessite également un passage annuel dans les peuplements pour redresser un piquet, changer un autre brisé, ou réinstaller une protection chamboulée par un chevreuil et/ou un sanglier. Lorsque le plant a atteint des dimensions (hauteur et diamètre) le mettant à l'abri des dents et des bois du chevreuil, il faut procéder à la dépose de cet ensemble grillage/piquet. Si cette protection n'est pas ôtée, le plant risque d'être contraint contre le piquet et/ou le grillage. Ce contact répété peut entraîner des blessures qui, elles-mêmes, sont des portes ouvertes aux pourritures. Il serait bien dommage de ruiner tant d'effort à reconstituer un peuplement par l'oubli de cette seule étape.

Pour les résineux, vous avez peut-être installé des arbres de fer. Ce type de protection est souvent utilisé pour protéger les douglas et mélèzes des frottis. Lors de la pose, deux consignes indispensables : recourber les branches de cette "antenne hertzienne" pour bien entourer le plant et en peindre le sommet d'une couleur vive et résistante. Cette dernière précaution vous semblera une bénédiction lorsque vous dégagerez vos plants cachés dans le recrû, et votre croissant ou votre débroussailluse vous en remercieront. N'oubliez pas d'indiquer leur présence aux prestataires réalisant vos dégagements.

Cette protection nécessite également un suivi annuel. N'étant pas solidarisés aux plants, les arbres de fer ont tendance à s'en éloigner et ainsi, à devenir inefficaces. Là aussi, la dépose est indispensable lorsque vos résineux ne sont plus susceptibles d'être frottés. Si les arbres de fer ne sont pas ôtés, ils seront englobés dans le bois. Il ne sera alors plus possible de les retirer et une purge systématique de la bille de pied devra être réalisée lors de l'exploitation.

Alors, de grâce, enlevez vos arbres de fer ! Ceci d'une part, pour la valeur future de vos bois, mais aussi et surtout pour des raisons de sécurité. La présence en forêt de ces tiges de métal peut être préjudiciable pour les différents intervenants et leur matériel, mais aussi pour les pneus des engins. La dépose et l'évacuation hors forêt sont indispensables. Attention, ne traînez pas trop, car même si l'arbre de fer n'est pas englobé dans le tronc, il peut devenir très difficile à enlever au niveau des racines !

Ce travail de dépose ne doit pas s'arrêter au pied du plant, une évacuation hors de la forêt et un traitement adéquat des déchets est indispensable. On observe malheureusement de plus en plus de parcelles jonchées de ce genre de détritus et, même si le déséquilibre faune-flore ne leur est pas imputable, cette situation offre une image bien déplorable du travail des forestiers...



Photo : C. Négrignat - CRPF

Arbre de fer



Autour de nous

Résultats de plus de 10 années de mesures de l'équilibre forêt/gibier dans le massif du Donon : Qu'en est-il ?

L'Observatoire du Donon affiche une grande mission, celle de suivre l'évolution du fameux équilibre forêt-gibier. Il engrange des observations depuis 1998, soit maintenant une douzaine d'années. Le temps est venu d'exploiter ces données et de faire connaître les résultats.

L'observatoire englobe les 75.000 ha du massif du Donon, qui s'étend sur 2 régions et 4 départements : Lorraine, Alsace, Meurthe-et-Moselle, Moselle, Vosges, Bas-Rhin. La forêt privée en représente environ 16.000 ha, essentiellement en Meurthe-et-Moselle et Moselle. Ce sont aux 2/3, des forêts de plus de 25 ha avec un plan de gestion agréé. Cette organisation informelle, sans structure juridique, est une initiative de l'Office National des Forêts. Son fonctionnement a été formalisé en 2006 par une convention de partenariat signée par toutes les parties intéressées par la chasse et la forêt (Communes forestières, Fédérations de chasse, U.F.E., C.R.P.F., O.N.C.F.S., Etat).

Des mesures de sensibilité

Le suivi de l'équilibre forêt-gibier s'effectue grâce à des indicateurs de changements écologiques sensibles aux variations de densité des populations de cerf, ou aux modifications du milieu :

- un **indice phare** qui permet de suivre les variations des populations. De nuit, à l'aide de 2 phares, on compte en voiture les cervidés sur les mêmes circuits, plusieurs fois au printemps. Il est exprimé en animaux vus en moyenne au km parcouru ;
- la **masse corporelle** (le poids) des jeunes animaux tirés, dont l'évolution est sensible à l'équilibre qui existe entre la densité des animaux présents et les disponibilités alimentaires du milieu forestier ;
- un **inventaire de dégâts** dus aux abrouissements et frottis de cervidés, sur les régénérations naturelles et les plantations. Le dernier inventaire a été réalisé au printemps 2010 et nous disposons aujourd'hui des derniers résultats.

Enfin, une **étude complémentaire** a été menée sur 900 ha de la zone sommitale la plus dégradée, classée Natura 2000.

Où en est-on aujourd'hui ? Quels sont les principaux résultats ? L'équilibre est-il atteint ?

Les principaux résultats

Biodiversité

L'étude réalisée en zone sommitale du massif du Donon a permis de mettre en évidence des impacts significatifs des cervidés sur la biodiversité. Des relevés floristiques comparatifs ont été réalisés à l'intérieur et à l'extérieur de 10 enclos-tests. Ils montrent que :

- le Hêtre, le Sapin, la Callune, le Sorbier, le Framboisier et la Ronce sont sur-pâturés. Leur développement en hauteur est stoppé, ainsi que leur fréquence d'apparition,
- la Myrtille est fortement freinée dans son développement en hauteur,
- En revanche, la Fougère aigle et les graminées se développent bien.

Le cerf au Donon a donc une influence significative sur l'expression même de la biodiversité naturelle floristique. Une végétation de type "steppe" est favorisée au détriment des espèces forestières.

Prélèvement de la chasse et densité d'animaux

L'indice phare est resté stable entre 2001 et 2007. La population est donc réputée stable en terme de densité depuis 10 ans.

Les prélèvements de la chasse indiquent un prélèvement durable moyen d'un peu plus de 2 têtes par 100 ha sur les 75.000 ha du Donon pendant la même période. Les résultats permettent de tirer les conclusions suivantes :

- La chasse prélève l'accroissement de la population sans faire baisser la densité (indice phare stable).

Le taux d'accroissement naturel étant d'environ 25 %, on en déduit que la population présente est **d'environ 8 animaux aux 100 ha en moyenne sur les 75.000 ha.**

- Etant donnée la pauvreté du milieu, cette densité est considérée comme importante. On parle en effet de 2 à 3 cerfs aux 100 ha comme couramment admis.
- La masse corporelle baisse significativement en Meurthe-et-Moselle et en Moselle. On peut en déduire que la relation faune-flore s'est même dégradée récemment dans ces deux départements.

Dégâts sur la régénération de la forêt en 2010

Les inventaires réalisés sur 251 peuplements après tirage au sort révèlent que :

- 68 % des peuplements ont un avenir compromis,
- dans 22 % des cas, le pronostic est incertain,
- dans 70 % des cas, la cause peut être attribuée aux seuls cervidés,
- dans 25 % des cas, cette cause est multiple, mais malgré tout associée aux cervidés,
- si l'on applique des objectifs sylvicoles moins exigeants en termes de densité, ils n'influencent pas les résultats significativement.
- les dégâts ne sont pas les mêmes partout. En zone centrale et d'altitude du massif, ils sont plus importants. Ils sont moindres en basse altitude et dans la zone périphérique du massif.

En conclusion, la situation est qualifiée de "dégradée" par l'O.N.C.F.S. et l'équilibre n'est pas atteint au vu des difficultés de régénération observées. Les solutions mises en avant par l'O.N.C.F.S. sont dans un premier temps, d'augmenter significativement la pression de chasse pour diminuer la densité des animaux, puis dans un deuxième temps, de mieux prendre en compte la présence des cervidés dans la sylviculture pratiquée....

Affaire à suivre dans une zone où nous n'avons jamais disposé d'autant de données pour évaluer ce fameux équilibre forêt-gibier.



Parole à

François Godinot
Président de SYLVOBOIS



Photo : Marie-Françoise Grillot - CRPF

Que faisons-nous de notre bois ?

Le prix du bois a bien monté aux dernières ventes. Réjouissons-nous, et souhaitons que cela dure : ces prix plus élevés révèlent-ils une hausse de la demande, ou tout simplement que le bois ne pouvait provisoirement pas sortir des forêts du fait des intempéries ? Si la seconde explication est la bonne, la hausse ne durera pas.

Quel bois récolte-t-on et pour quels usages ? Examinons les statistiques récemment produites par la D.R.A.A.F. Lorraine.

	Lorraine	dont Meuse	Evolution 2009/2008 Lorraine
Total feuillus	608.273	152.768	- 23,4 %
dont chêne	286.198	77.508	- 14,2 %
dont hêtre	228.444	56.605	- 31,9 %
Total résineux	787.310	53.943	- 12,4 %
dont sapin-épicéa	698.344	45.739	- 9,3 %
Total Bois d'œuvre	1.395.583	206.711	- 17,6 %
Bois trituration feuillus	687.103	327.641	- 22,0 %
Bois trituration résineux	220.553	66.158	- 21,4 %
Total Bois Energie	388.357	136.359	11,2 %
Total récolte 2009	2.701.698	738.283	- 16,0 %

Ce tableau nous indique d'abord que l'année 2009 n'a pas été bonne ; nous le savions, oublions-la et vive 2011 !

Il nous dit aussi que nous valorisons mal les feuillus. En Meuse, les grumes (bois d'œuvre) ne représentent que le quart de la récolte totale de feuillus, le bois d'industrie, un peu plus de la moitié et le bois-énergie, un peu moins du quart (Ah, chers affouages !!!).

Dans l'ensemble de la Lorraine, la grume totalise à peu près le tiers de la récolte de feuillus, le bois d'industrie et le bois-énergie, les 2/3 restants. Si nous voulons gagner mieux notre vie, il faut produire davantage de bois d'œuvre. Un second tableau nous donne ce qui est scié en Lorraine.

	Lorraine	Meuse	Evolution 2009/2008 Lorraine
Total sciages feuillus	162.839	33.894	- 16,2 %
dont chêne	45.413	17.078	- 12,1 %
dont hêtre	107.296	15.481	- 13,3 %
dont peuplier	5.523	601	- 47,2 %
Total sciages résineux	487.236	1.346	- 14,2 %
Merrains	7.243	-	- 14,4 %
Bois sous rails	9.596	3.734	5,0 %
Total sciages 2009	666.914	38.974	- 14,4 %

Là encore, pauvre Meuse, nous scions dans le département, 22 % des grumes récoltées, même pas le quart ; la Lorraine fait un peu mieux avec 27 %. Cela fait quand même 73 % d'évasion, au profit traditionnellement de l'Allemagne, de l'Italie (peupliers...) et maintenant de la Chine.

Si l'on compte que la transformation de 200 m³ de grumes génère d'un bout à l'autre de la chaîne, un emploi, les 445.000 m³ que nous exportons pourraient représenter -dans le meilleur des cas- 2.220 emplois en Lorraine !

Les forestiers ont donc tout intérêt à être présents aux côtés des autres professionnels du bois, et avec eux, à améliorer méthodiquement toutes les façons de mieux valoriser les bois en circuit court :

- ✓ en développant des contrats d'approvisionnement avec les scieurs. Forêts et Bois de l'Est le fait depuis longtemps, la coopérative meusienne commence...
Systématisons la démarche !
- ✓ en les aidant si besoin à développer leurs entreprises par des apports en capital ; c'est la démarche de "Forinvest Business Angels" lancée par notre Fédération Nationale et qui semble bien partie ;
- ✓ En cherchant de nouveaux débouchés pour le bois feuillu, de plus en plus délaissé au profit du résineux, ou d'autres matériaux. Le rapport récemment présenté au Conseil Economique, Social et Environnemental de Lorraine, sur la filière bois, nous apprend combien la recherche sur la forêt et le bois est développée en Lorraine dans les universités, les grandes écoles et l'INRA. Et nous n'en savons rien ! Il est impératif d'encourager les passerelles entre les chercheurs et les professionnels.

En bref, notre situation est bien médiocre, mais pas désespérée. Il ne dépend que de nous, à force de conviction et d'énergie et avec l'ensemble des professions du bois, de la faire évoluer.



A arbre au vert

L'ensablement des rivières dans les basses Vosges

Il y a du sable dans les rivières des Vosges du Nord. Quoi de plus naturel en somme dans ces contrées gréseuses ! Oui, mais il y en a de plus en plus... Bon... le forestier y serait-il pour quelque chose ?

La structure géologique des Vosges du Nord est assez simple. En effet, l'origine des roches qui constituent le socle du massif est datée d'une seule et même période, le Trias, au début de l'ère secondaire (-245 à -205 millions d'années). Ces grès, qui affleurent dans toutes les forêts, appartiennent plus précisément à l'étage du Buntsandstein (c'est le célèbre "grès rose vosgien") et sont relativement sensibles à l'érosion. Ainsi, les sols forestiers des Vosges du Nord sont fortement sableux et lors des épisodes pluvieux, les sables, entraînés par les ruissellements, finissent inexorablement dans les fonds de vallées et les cours d'eau. Le sable est donc très naturellement présent dans les cours d'eau des massifs gréseux, une partie non négligeable de celui-ci étant d'ailleurs issue du travail érosif de la rivière sur ses berges. Bref, il y a du sable dans les rivières, il y en a toujours eu et comment pourrait-il en être autrement ?

De plus en plus de sable...

On pourrait en rester là... cependant bon nombre de personnes, riverains, pêcheurs, élus, scientifiques, forestiers, attestent aujourd'hui que la quantité globale de sable qui rejoint nos cours d'eau est de plus en plus importante et ce phénomène est en grande partie, et c'est pure logique, lié aux activités humaines menées dans les bassins versants. À l'heure où les camions benne ont remplacé la brouette de nos aïeux, ce sont particulièrement les nombreux travaux du sol (creusement, affouillements, terrassement, nivellement...) qui sont responsables de la mise en mouvement des particules sableuses.

Dans l'absolu, une rivière possédant une dynamique naturelle non contrariée est capable d'encaisser des pics de matières en suspension et de digérer lentement la chose en expulsant une partie des volumes sédimentaires dans les lits majeurs lors des épisodes de crues, ou en transportant les charges sableuses jusqu'en milieu marin pour les y déposer pour un certain temps. Mais les rivières, et les zones humides où elles pouvaient s'épancher, ont également connu leurs lots d'aménagement. Seuils, barrages, prises d'eau, digues, buses, remblais sont autant de corsets qui cassent aujourd'hui l'énergie de nos cours d'eau et rendent difficile, voire impossible, l'évacuation naturelle des sédiments. Dans les têtes de bassin, les sables qui arrivent de plus en plus vite et de plus en plus régulièrement ne sont plus intégralement transportés, ils subsistent dans les lits mineurs des cours d'eau qui s'engraissent et qui remontent. Petit à petit, les exutoires se bouchent, les rivières s'étalent lentement sur les terrains voisins. Les habitats aquatiques s'uniformisent et s'appauvrissent, à l'image des frayères. Ces zones de courant un peu plus vigoureux où les sables étaient rapidement chassés pour laisser la place aux graviers plus lourds et plus stables, et où jadis les truites et les lamproies de planer venaient chaque année pour se reproduire, se colmatent et disparaissent.



Photo : François Morelle - PNR Vosges du Nord

"Autant en emporte la route..."

A qui la faute ?

La responsabilité est certes collective, le propriétaire qui aménage une prise d'eau en barrage pour alimenter son étang, les collectivités qui ont largement curé et recalibré les cours d'eau, les pêcheurs qui n'ont pas lutté contre la multiplication des ouvrages hydrauliques, satisfaits de maintenir de fortes lames d'eau en période d'étiage.

Parmi les activités liées à la gestion des forêts, c'est surtout la création et l'utilisation des pistes et des routes en terrain naturel qui provoquent les plus gros départs de sable dans les Vosges du Nord. L'essor de la mécanisation forestière vient accentuer cette problématique, notamment lorsqu'il s'agit d'exploiter la forêt en bordure des cours d'eau. En effet, il est établi que les dessertes forestières captent et concentrent les ruissellements des versants. Sur ces surfaces routières, planes et sans obstacles, l'eau file à toute allure en direction des vallons, mobilisant au passage des volumes spectaculaires de sable qui se retrouvent quasi instantanément dans les petits ruisseaux des têtes de bassin. Ces petits milieux aquatiques, à faible régime de crue, n'arrivent plus à absorber les fortes charges solides après chaque épisode de pluie. Le processus de l'ensablement est en route, et il touche en premier lieu les petits émissaires.



Photo : Sébastien Morelle - PNR Vosges du Nord

La situation est préoccupante, mais pas désespérée, car les rivières sont des milieux dynamiques qui cicatrisent relativement rapidement, pour peu que l'on réduise les arrivées de sable.

Que peut faire un propriétaire forestier pour améliorer ses pratiques et limiter l'impact de ses dessertes ? Réponse dans le prochain Floreal !



u coin du bois

Le vendredi 26 février 2010,
où étiez-vous ?

Retour en chiffres sur l'année 2010, sous l'angle du programme "Rencontrons-nous".

"Rencontrons-nous", un petit dépliant coloré de 3 volets s'ouvrant à la verticale, que les lecteurs de Floreal découvrent avec le dernier numéro en fin d'année (ou en début d'année suivante quand nous sommes en retard, ce qui arrive souvent, il est vrai !). Toujours le même format, mais avec une touche personnelle pour chaque année.

En 2010, l'année qui nous intéresse, il était ocre et regroupait propriétaires et outils forestiers (avec en sus, un jeune apprenti propriétaire s'essayant avec enthousiasme au maniement de la tarière pédologique !).

Année 2010... On annonce fièrement 1.194 participants pour les 22 réunions inscrites au programme, qui se sont effectivement déroulées. Mais, pour être tout à fait honnête, il faut extraire de ce total les 422 personnes qui ont suivi la grande journée de la Forêt Privée. Floreal a relaté dans son numéro 82 ce grand événement, organisé 1 an sur 2 par l'Union Forestière de l'Est, grâce aux efforts soutenus du personnel du CRPF. Au passage, demandons-nous si les restrictions budgétaires qui nous "percutent de plein fouet" viendront à bout de notre énergie et de notre engagement à porter cette "journée particulière"...



Photo : Jean-Luc Dislaire - CRPF

Sortons de l'ombre quelques gros succès de fréquentation ! Par exemple, la journée mosellane organisée autour de la visite du parc à grumes de feuillus précieux de l'ONF à Saint-Avold, qui a attiré 70 participants (cf. Floreal n° 81). Ou encore la journée vosgienne dévolue aux bois de lutherie, qui a rassemblé une cinquantaine de propriétaires (cf. Floreal n°82).

Si l'on triture un peu les chiffres, on constate que 41 % des personnes qui, par le biais du coupon-réponse intégré au dépliant, manifestent leur intérêt pour certaines réunions, n'oublie généralement pas de venir le jour J. A ce propos, aujourd'hui, pour 2011, on totalise 231 coupons-réponses reçus, c'est beaucoup.

Quant à la grande question, "la fréquentation est-elle meilleure le vendredi, ou le samedi ?", une fois de plus, la réponse est : "c'est pareil !"

"Rencontrons-nous" est un outil de formation régulier, renouvelé chaque année, qui rassemble des animateurs de qualité sur des thèmes choisis. Pour des propriétaires qui ont suivi un cycle Fogefor, il apporte un complément, un approfondissement, ou une réactualisation sur certains sujets.

C'est aussi un lieu d'échanges et de partages d'expériences, renouvelés à chaque réunion. Le programme 2011 s'est mis en route en février !

Anne Madesclaire - CRPF



Photo : Michèle Flambard - CRPF

Donc, si l'on décompte les participants à cette journée mémorable (comme d'ailleurs l'ont été les 8 précédentes, qui se sont tenues depuis 1996 !), ainsi qu'aux 3 journées des syndicats 54, 57, et 88, elles aussi "spéciales", il reste 664 participants aux 19 rencontres de 2010, soit une moyenne de 35 personnes par réunion, c'est honorable !

FOGEFOR, c'est le moment !

Le 4^{ème} cycle de formation lorrain est annoncé, avec une première réunion sur le thème de "la physiologie de l'arbre et son tempérament". Suivra un itinéraire en 7 étapes, où "seront visités" les grands principes de la gestion forestière. A la fin de ce périple, vous serez un forestier encore mieux informé et averti !

25 places sont proposées pour cette formation animée par des forestiers de tous horizons. Il est encore temps de vous renseigner et de vous inscrire au 03.83.90.10.70.





e feuilles en aiguilles

International

2011 : Année internationale des Forêts

Afin de promouvoir la gestion durable, la préservation et le développement des forêts, les Nations Unies ont déclaré 2011 "Année internationale des forêts". Les forêts couvrent 31 % de la surface mondiale et, par l'activité qu'elles engendrent, ont une incidence sur 1,6 milliard de personnes ! Elles apportent de nombreux bienfaits socioculturels et leur rôle d'écosystème est primordial : notamment atténuation des répercussions des changements climatiques et protection de la biodiversité. Cette année s'emploiera à renforcer les initiatives visant à gérer, conserver et développer tous les types de forêts, y compris les arbres hors forêts (site internet www.un.org/esa/forests/2011.html).

France

"Je dis OUI au bois pour dire NON au CO2", une formule choc pour mettre en avant les atouts du bois

Construire, aménager et rénover avec du bois, c'est affirmer sa volonté de répondre aux préoccupations environnementales. www.bois.com, est un nouveau site de référence, à destination des particuliers, pour tout savoir sur le bois et agir pour le développement durable.

Lorraine

Un nouveau chef de service au S.R.E.T.E. Lorraine

Hubert Martin remplace Yann Dacquay à la tête du Service Régional de l'Economie des Territoires et de l'Environnement.

Au Pôle Bois et Forêt, ses collaborateurs sont Laurent Bour, Anne Jacod, Christophe Servanton et Emmanuel Wolff.

D.R.A.A.F. Lorraine - S.R.E.T.E.,
76, avenue André Malraux -
57046 Metz - Tél. 03.55.74.11.00

Meurthe-et-Moselle

Un nouveau technicien forestier à la D.D.T.

Depuis le 1^{er} janvier, Didier Trompette est en poste au service agriculture-forêt-chasse de la Direction Départementale des Territoires (ex. D.D.A.F.) en tant que technicien forestier.

Chez nos voisins

Une usine de panneaux en laine de bois sur l'ancien site Isoroy Chamouilley (52)

Homatherm, spécialiste allemand de l'isolation en fibre de bois, a décidé de s'installer, dès janvier 2011, sur le site de Chamouilley en vue de se positionner sur les marchés français, italien et espagnol. "La France est un marché qui nous tient à cœur, les 10 collaborateurs déjà actifs sur l'Hexagone nous permettent d'atteindre ici près de 40 % de notre chiffre d'affaires", se félicite le directeur de Homatherm, Horst Mosle. Autre élément qui a fait pencher la balance pour Chamouilley, qui était en concurrence avec les Vosges : la filière bois de la région. Homatherm devrait se fournir en bois dans un rayon de 150 km autour de Saint-Dizier.

Plysol International relance ses productions : soulagement à Epernay (51) et espoir pour écouler nos peupliers !

Après sa reprise du fabricant de contreplaqués Plysol, le groupe libanais John Bitar & Co revoit sa stratégie pour relancer rapidement les productions de ses sites. Sur celui d'Epernay en Champagne, avec ses 95 salariés qui travaillent uniquement le bois de peuplier, "nous allons investir environ 1,5 million d'€ pour porter ses capacités de 1.600 à 2.400 m³ de bois traités par mois, principalement en étendant les lignes de presses" assure le représentant du groupe.

Erratum concernant l'article de P. Ancel

"Nouvelle réglementation : quelles coupes sont soumises à déclaration ?" du numéro 83 de Floréal

Emmanuel Georges de la Direction Départementale des Territoires de Moselle nous fait part de trois remarques justifiées.

Nous évoquions, en début d'article, une "déclaration" pour les coupes rases de plus d'une certaine surface. En fait, il faut lire une "autorisation" de coupe rase, ce qui n'a pas la même portée juridique.

Nous précisons que le bénéficiaire de la coupe (propriétaire et/ou exploitant) devait faire sa demande à la DDAF. Elle n'existe plus depuis peu. Il faut lire la DDT (Direction Départementale des Territoires). Si vous ne savez pas à qui écrire, n'hésitez pas à contacter le CRPF puisqu'il sera de toute manière saisi ensuite pour avis.

Enfin précision importante pour les coupes soumises à autorisation : il s'agit des coupes "prélevant plus de la moitié du volume des arbres de la futaie" et non du nombre, comme pouvait le laisser croire notre texte en l'absence de cette précision qui est inscrite dans la loi.

Merci à Emmanuel Georges pour ces précisions !



FLOREAL
édité par le

Centre Régional de la Propriété Forestière de Lorraine-Alsace
41, Avenue du Général de Gaulle
57050 Le Ban Saint-Martin
(03.87.31.18.42 ☎ 03.87.30.66.36)
Site internet C.R.P.F. "www.crpf.fr"
Site internet Forêt Privée "www.foretriveefrancaise.com"

Responsable de la Publication
Philippe Bernard-Michel

Directeur de la Publication
Jean-Michel Hénon

Rédactrice en Chef
Anne Madesclaire

Secrétaires de Rédaction
Marie-Françoise Grillot, Thierry Bouchheid

Maquette
Mireille Florimond

Imprimerie S.P.E.I. - Pulnoy (54)
N° I.S.S.N. : 1266-796 X
Numéro tiré à 10.000 exemplaires
Abonnement gratuit
Dépôt légal à parution
Imprimé sur papier certifié PEFC
Labellisé Imprim'Vert



Pensez à vous rendre régulièrement sur notre site www.crpf.fr
Des informations actualisées sur une foule de sujets et des documents variés attendent que vous les consultiez !

"Ce bulletin vous a été adressé sur la base des informations cadastrales transmises au CRPF. Si vous ne souhaitez plus être destinataire de nos courriers ou si vous désirez accéder aux informations vous concernant, il vous suffit de l'exprimer par écrit auprès du Centre en indiquant vos coordonnées."




Action cofinancée par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) dans le cadre du programme Interreg IV A Grande Région - projet Regiowood L'Union Européenne investit dans votre avenir.

VOYAGE FORESTIER

dans les Ardennes françaises

organisé par le C.R.P.F.

les 22 et 23 septembre 2011

Ce voyage est ouvert à tous les propriétaires forestiers, à leurs épouses et enfants, quelle que soit leur surface de forêt. Il suffit d'être adhérent à un organisme de la forêt privée (syndicat, coopérative, groupement ou association).

JEUDI 22 SEPTEMBRE

Matin : Visite d'une scierie (sous réserve) ou visite en forêt du Haillis à Thin le Moutier

Midi : Déjeuner à Renwez : menu traditionnel des Ardennes

Après-midi : Visite du musée de la forêt de Renwez : Musée en pleine forêt sur 11 hectares avec reconstitution de l'ancienne ambiance de la vie des forestiers.
Exposition de 3000 outils anciens des métiers du bois et de la forêt.
Durée de la visite : 1 heure

Gestion de peuplements feuillus en Futaie irrégulière. Mise en oeuvre ? Avantages et inconvénients de ce traitement en forêt privée de taille petite à moyenne ?

Visite d'une forêt privée de 15 ha à Boutancourt (entre Charleville et Sedan)

Soirée : A Charleville-Mézières ou Sedan (à définir). Dîner suivi d'échanges (questions/réponses) avec les responsables forestiers privés de Champagne-Ardenne.

Matin : *Comment concilier au mieux récolte*

VENDREDI 23 SEPTEMBRE

forestière, sylviculture et opportunités du marché ?

Visite d'un groupement forestier familial de 1100 ha à Vendresse (Sud Sedan) :

Forêt feuillue (Chêne et Feuillus précieux) gérée par la Coopérative Forestière des Ardennes avec un suivi de gestion des stocks sur pied précis et original. Présentation par Jean-Claude Hanique de la COFA.

Après-midi : *Peut-on vivre des revenus de sa forêt, même si elle est de taille modeste ?*

Visite d'une forêt privée feuillue (plantations feuillues et suivi de régénérations) de 17 ha à Nouvion-sur-Meuse. Présentation par son propriétaire-exploitant qui vous expliquera comment il a pu vivre pendant 10 ans des revenus de sa forêt.

Les frais de participation sont évalués à environ 250 €uros par personne (hors supplément chambre individuelle).

Ce programme est susceptible de varier, mais uniquement dans les détails ou dans le déroulement des visites.

COUPON-RÉPONSE

Madame-Monsieur :

Adresse :

Téléphone fixe : Téléphone portable :

E-mail :

s'inscrit au voyage dans les Ardennes françaises pourpersonne(s)

demande la réservation de chambre(s) individuelle(s)

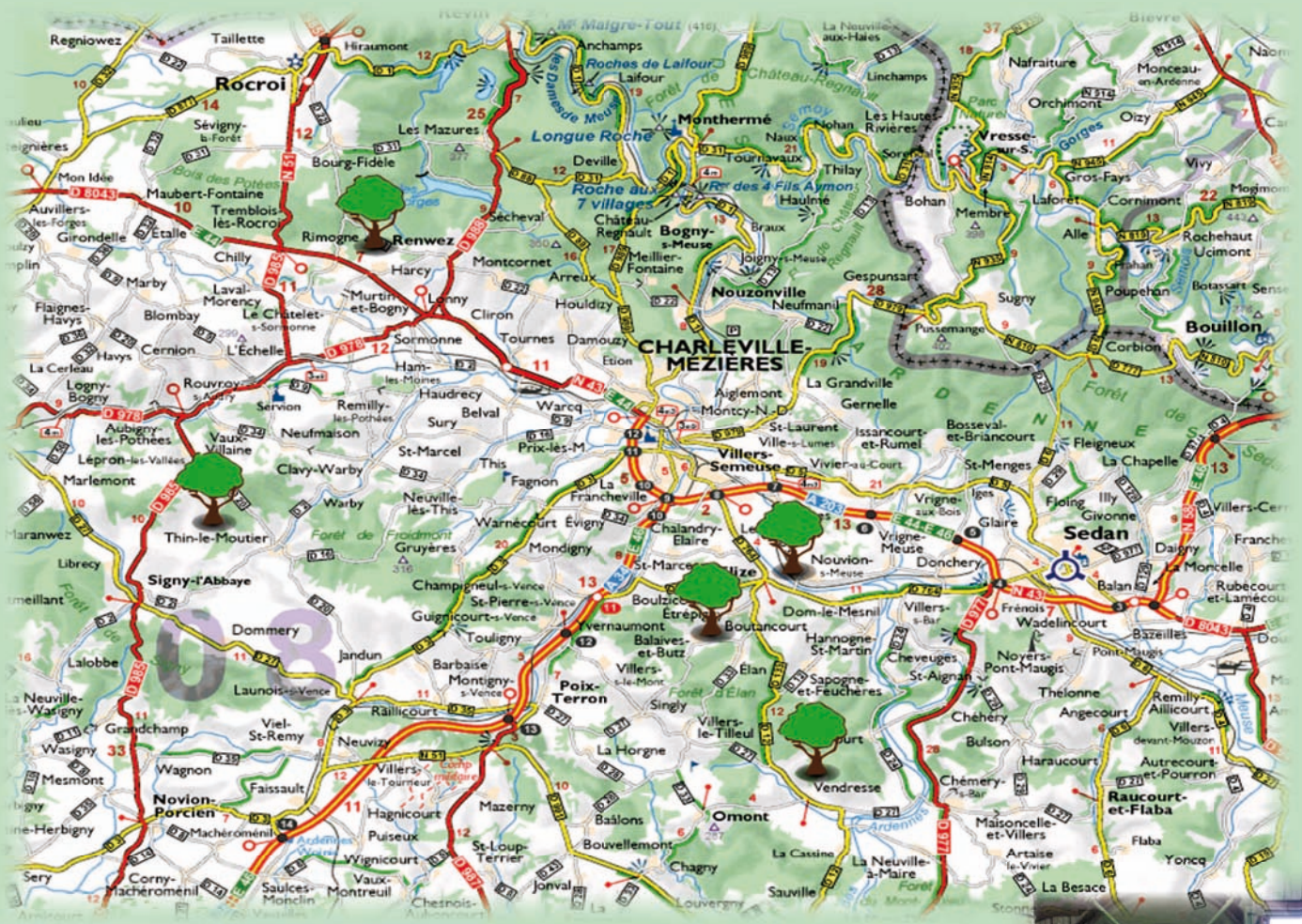
chambre(s) double(s), à partager avec Mme-M.

Pour notre information, merci d'indiquer : . la surface de votre forêt :

. son département :

Le2011

Signature :



Photos : Sébastien Figoni - CRPF Champagne-Ardenne

Photo : Sylvain Gaudin - CRPF Champagne-Ardenne



*Merci de retourner ce coupon-réponse, sous pli affranchi,
à l'adresse suivante :*

**CENTRE RÉGIONAL DE LA PROPRIÉTÉ
FORESTIÈRE DE LORRAINE-ALSACE**
41 avenue du Général de Gaulle
57050 Le Ban Saint-Martin